

Avis au public
EAU/AUT/18/1118

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/17/104 du 15 mai 2017 concernant la traversée du cours d'eau « Kälbaach » par une canalisation DN 300 FD et divers réseaux à Noertzange

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/18/1118 de la part de la commune de Bettembourg dans le cadre du renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/17/104 du 15 mai 2017 concernant la traversée du cours d'eau « Kälbaach » par une canalisation DN 300 FD et divers réseaux à Noertzange.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 11 janvier 2019.

Fait à Bettembourg, le 22 janvier 2019.


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

